



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI A 19h00

L'an deux mil vingt et un, **le lundi 17 AVRIL** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle des fêtes, sous la présidence **Mme Marie-Claire BOULINGUEZ, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **12 avril 2021**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Liliane Blanchard, Martine Défossez, Jean-Philippe Dubuisson, Michel Boudy, Marie-Claire Boulinguez, Arlette Rouland, Samuel Pereira, Alain Durand, Philippe Collas, , Marie-Lys Sauvion, Fabrice Vert.

Etaient absents excusé(es) : Emilie Péjoine, Aurélie Cassez, Laurent Doméjean.

Etait absent : Frédéric Laroche

Philippe Collas est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 26 avril 2021

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations/commentaires sur le procès-verbal du 26 avril 2021.

Pas d'observations particulières, Madame Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 avril 2021.

Approuvé à l'unanimité soit **11** voix pour

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

I - 1 : Présentation de l'organisation des élections départementales et régionales

I - 2 : Intercommunalité - modification du nom de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

II - AFFAIRES SCOLAIRES

II - 1 : Présentation projet piscine école, autorisation de signature convention et financement de l'activité

III - DOMAINE ET PATRIMOINE

III - 1 : Local commercial AJC - proposition d'une location-vente

IV - ENVIRONNEMENT - DECHETS

IV - 1 : SMD3 - proposition de recyclage des masques jetables

V - QUESTIONS DIVERSES

V - 1 : Information absence employé communal

V - 2 : Information conseil de classe et semaine de 4 jours.

I - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

I - 1 : Présentation de l'organisation des élections départementales et régionales

Groupe 1 :
08h00 – 11h00

PRESIDENT : Mme Boulinguez
SECRETAIRE : M. Doméjean
ASSESEUR 1 : M. Dubuisson
ASSESEUR 2 : Mme Defossez
ASSESEUR 3 : M. Boudy
ASSESEUR 4 : M. Durand
ASSESEUR 5 : Mme Blanchard
:

Election
Départementale

Election Régionale

Groupe 2 :
11h00 – 14h30

PRESIDENT : Mme Boulinguez
SECRETAIRE : M. Collas
ASSESEUR 1 : Mme Pejoine
ASSESEUR 2 : Mme Cassez
ASSESEUR 3 : M. Vert
ASSESEUR 4 : M. Pereira
ASSESEUR 5 : Mme Sauvion

Election
Départementale

Election Régionale

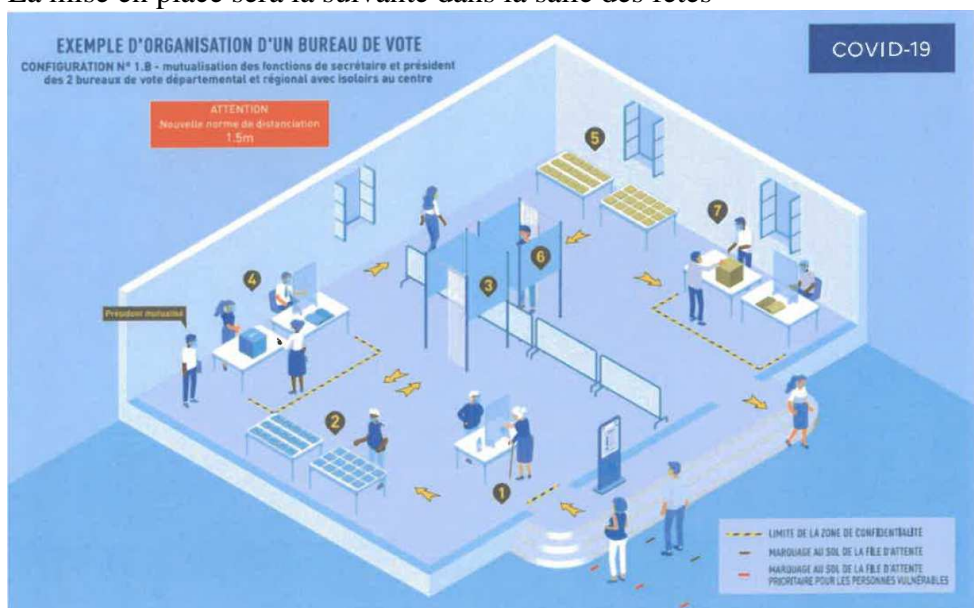
Groupe 3 :
14h30 – 18h00

PRESIDENT : Mme Boulinguez
SECRETAIRE : M. Dubuisson
ASSESEUR 1 : M. Doméjean
ASSESEUR 2 : Mme Bel
ASSESEUR 3 : M. Dousseau
ASSESEUR 4 : M. Lachaud
ASSESEUR 5 : M. Delteil
:

Election
Départementale

Election Régionale

La mise en place sera la suivante dans la salle des fêtes





SCRUTATEUR 1 : Mme GRANGEON

SCRUTATEUR 2 : Mme REY

SCRUTATEUR 3 : M. ROULAND

SCRUTATEUR 4 : Mme BARDET

SCRUTATEUR 5 : M. CARRE

SCRUTATEUR 6 : M. SERVETTAZ

SCRUTATEUR 7 : Mme LIOU

SCRUTATEUR 8 : Mme NORBELAT

.... Mme MICHEL

.... M. LAGRENAUDIE

.... M. PEDENON

.... M. CHEVALIER

Pour mettre en place la nouvelle organisation des bureaux de vote, il est nécessaire de transférer ceux-ci dans une salle plus grande. Une demande a été faite auprès du préfet pour l'utilisation de la salle des fêtes.

I - 2 : Intercommunalité - modification du nom de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Mme le maire expose les motivations de la communauté de communes qui souhaite changer le nom d'appel. Cela permettrait, en outre, une communication qui traduit l'ensemble du secteur. Les noms des communes de Thenon et Hautefort faisant partis du Haut Périgord Noir ont été retirés de l'intitulé.

Par délibération en date du 31 mars 2021, le conseil communautaire a voté le changement du nom de la communauté de communes.

Cette modification est le résultat des objectifs recherchés suivants :

→ donner une unité au territoire,

→ permettre une communication forte sur un nom qui traduit, dans son appellation, l'ensemble du territoire communautaire.

Le nouveau nom est : « Terrassonnais Haut Périgord Noir Communauté ».

Conformément aux dispositions des articles L5211-5 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur les modifications statutaires de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort à compter de la notification de la délibération. Les statuts sont adoptés à la majorité qualifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/063 du 31 mars 2021 du conseil communautaire favorable à la modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
➤ **ACCEPTE** la modification statutaire relative à la nouvelle dénomination de la Communauté de Communes :

« Terrassonnais Haut Périgord Noir Communauté ».

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à, le .././2021
Le Maire,

Validé à l'unanimité

II - AFFAIRES SCOLAIRES

II - 1 : Présentation projet piscine école, autorisation de signature convention et financement de l'activité

Mr le directeur de l'école avait sollicité le maître-nageur de la piscine du Lardin pour effectuer 7 séances de natation pour les élèves de l'école de Peyrignac (CE2 et CM1). Le coût de 45 € HT par séance pour une classe (soit 90€ pour 2 classes) serait financé par la coopérative scolaire.

Les séances débuteraient à partir du 07 juin, à 14h. Il y a de 6 à 10 séances prévues au mois de Juin-juillet. Les parents accompagnateurs doivent passer un agrément éducation nationale.

La réouverture de la piscine du Lardin n'étant pas sûre pour juin, Mr le directeur s'est rapproché du camping de Peyrignac pour bénéficier de leur structure qui est aux normes en vigueur.

L'utilisation de la piscine de Peyrignac éviterait les frais de bus supplémentaire à la coopérative scolaire et éviterait également les multiples déplacements à la piscine du Lardin des deux classes. Pour cela, une convention tripartite devra être mise en place entre l'éducation nationale, le camping et la mairie.

Mme le Maire propose une compensation financière forfaitaire de 200 € en faveur du camping pour la mise à disposition de la structure sur la fin de l'année scolaire.

Mme le maire demande au conseil de statuer sur l'autorisation de signature de la convention tripartite et la proposition de subvention de 200€

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité

III - DOMAINE ET PATRIMOINE

III - 1 : Local commercial AJC - proposition d'une location-vente

La mairie a reçu une demande de visite du local pour y développer une activité de SPA bébé et éventuellement d'autres activités autour des enfants (bien être, massages...)

L'intéressé a fait une démarche de prospection pour savoir si son projet serait attractif pour les populations environnantes.

Il propose une location-vente à la mairie sur une durée de 5 ans.

Le débat est reporté à une prochaine réunion. Il est utile d'avoir plus de précisions sur le projet, son

montage financier, les modifications à réaliser sur le bâtiment... Par ailleurs, il doit être étudié les différentes clauses possibles dans un contrat en location/vente.

IV - ENVIRONNEMENT - DECHETS

IV - 1 : SMD3 - proposition de recyclage des masques jetables pour l'école

Lecture du courrier du SMD3 par Mme Le Maire. Installation auprès des établissements scolaires

SMD3 fournit un container en carton, les sacs sont à charge de la commune. Un sac peut contenir 500 masques jetables et il faudrait environ 1 sac par mois à hauteur de 10 à 12€ le sac.

Mme le Maire propose d'essayer à titre expérimental.

Contre : Fabrice Vert et Liliane Blanchard

Abstention : Samuel Pereira

Pour : Michel Boudy, Alain Durand, Martine Desfossez, Arlette Rouland, Marilyse Sauvion, Marie-Claire Boulinguez, Philippe Collas

Proposition validée à la majorité

V - QUESTIONS DIVERSES

V - 1 : Information absence employé communal

Un des 2 adjoints techniques est absent pour raison de santé. Il faudra compter probablement au moins deux mois d'arrêt de travail. Afin d'assurer la continuité des services, il convient d'envisager un remplacement partiel par une personne extérieure pendant la durée des congés de son collègue.

V - 2 : Information conseil de classe et semaine de 4 jours.

La semaine de 4 jours était une expérimentation mise en place en 2016 pour une période 3 ans avec une année supplémentaire pour permettre l'évaluation des 3 ans.

Il n'y a pas de remarque du conseil sur le maintien de la semaine de 4 jours.

Il est prévu un conseil de classe mardi prochain pour statuer sur le maintien de la semaine de 4 jours.

V - 3 : Réouverture de la terrasse du restaurant le mercredi 19 mai avec une petite extension de la terrasse devant la salle des fêtes.

V - 4 : Il sera prévu une convention avec l'association Une Nouvelle Vie pour la mise à disposition du terrain communale.

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à **20h30**

**Le secrétaire de séance,
Philippe Collas**

**Madame Le Maire,
Marie-Claire BOULINGUEZ**